

ANNEXE 3 : Liste des types d'habitats naturels et des espèces pour lesquels le site est désigné et données y afférentes ; synthèse des critères scientifiques ayant conduit à la sélection du site Natura 2000 BE34025 – “ Haute-Wimbe ”

La présente annexe indique, compte tenu des données actuellement disponibles :

- la liste des types d'habitats naturels et la liste des espèces pour lesquels le site est désigné ainsi que les données concernant respectivement leurs surfaces, leur niveau de population et l'estimation de leur état de conservation ; les types d'habitats naturels et les espèces prioritaires sont indiqués par un astérisque (*) ;

- une synthèse des résultats de l'évaluation de l'importance du site pour assurer la conservation des types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII et des espèces d'intérêt communautaire de l'annexe IX et des espèces d'oiseaux de l'annexe XI de la loi du 12 juillet 1973 que le site abrite.

Ces résultats justifient la sélection du site comme site Natura 2000. Les données complètes, détaillant les résultats de l'application des critères de sélection, sont disponibles auprès des services centraux du Département de la Nature et des Forêts, 15 avenue Prince de Liège à 5100 Jambes et sur le site Internet <http://natura2000.wallonie.be>.

Les données relatives aux types d'habitats naturels (liste, surface et état de conservation) et aux espèces (liste, population et état de conservation) pour lesquels le site est désigné sont issues des formulaires standard de données établis entre 2002 et 2005. Ces données estimées à l'échelle du site au moment de sa sélection contiennent des approximations. Elles ont été pour partie actualisées, en particulier pour les surfaces, sur base des meilleures connaissances disponibles et il conviendra de poursuivre l'actualisation de ces données sur base d'une cartographie détaillée des habitats.

Le site BE34025 a été sélectionné pour les raisons suivantes : Le site est un vaste massif forestier ardennais s'étendant entre Froidfontaine et Haut-Fays, traversé par la Wimbe et plusieurs ruisseaux générant des vallons forestiers encaissés et des milieux alluviaux de bonne qualité. Le site est important pour l'avifaune caractéristique des grands massifs forestiers (plus de 70 couples de pic mar, cigogne noire...) bien que ce massif soit de plus en plus morcelé par l'enrésinement progressif des chênaies acidoclines de substitution sur sol sec.

On y rencontre des formations forestières de fond de vallée de type boulaies tourbeuses, aulnaies marécageuses, chênaies pédonculées à bouleau mais aussi des mares et des bas-marais. Les cours d'eau sont de bonne qualité et leurs berges sont occupées par le martin-pêcheur. Ce site englobe aussi la vallée du ruisseau de Snâye à Vonêche et des prairies situées autour de Froidfontaine où s'y retrouvent des prés de fauche et des prairies humides typiques. Des zones humides (landes, prairies humides) bien conservées sont situées à l'emplacement d'une ancienne carrière de kaolin.

A. Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire de l'annexe VIII de la loi pour lesquels le site est désigné

Types d'habitats naturels d'intérêt communautaire	Surface	EC	UG HIC*
9110	700,00 ha	B	
9190	75,00 ha	B	
9160	50,00 ha	B	
6510	21,35 ha	C	
91E0*	19,00 ha	B	UG 7
91D0*	11,00 ha	C	UG 6
3260	7,50 ha	C	
4030	6,95 ha	C	
6430	4,33 ha	C	
4010	1,42 ha	C	
3150	0,70 ha	C	
3130	0,70 ha	C	
6410	0,18 ha	C	

7140	0,16 ha	C	
6230*	0,04 ha	C	UG 2

Légende : EC : estimation de l'état de conservation; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; UG HIC* : unité(s) de gestion abritant ou susceptible(s) d'abriter (lorsque les données précises ne sont pas disponibles) l'habitat naturel d'intérêt communautaire prioritaire ; "-" : donnée non disponible

3130 : Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du Littorelletea uniflorae et/ou du Isoëto-Nanojuncetea

3150 : Lacs eutrophes naturels avec végétation du type Magnopotamion ou Hydrocharition

3260 : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion

4010 : Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix

4030 : Landes sèches européennes (tous les sous-types)

6230* : Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)

6410 : Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou et argilo-limoneux (Molinion caeruleae)

6430 : Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin

6510 : Pelouses maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)

7140 : Tourbières de transition et tremblantes

9110 : Hêtraies du Luzulo-Fagetum

9160 : Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli

9190 : Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

91D0* : Tourbières boisées

91E0* : Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incarnae, Salicion albae)

B. Espèces des annexes IX et XI de la loi pour lesquelles le site est désigné

Code	Nom latin	Nom français	Population				EC
			résidente	migratoire			
				repr.	hiver	étape	
1096	Lampetra planeri	Lamproie de Planer	P				C
1163	Cottus gobio	Chabot	P				C
1324	Myotis myotis	Grand Murin	P				C
1337	Castor fiber	Castor d'Europe	P				C
A030	Ciconia nigra	Cigogne noire		3 p			-
A072	Pernis apivorus	Bondrée apivore		P			-
A229	Alcedo atthis	Martin pêcheur d'Europe	p				-
A236	Dryocopus martius	Pic noir	1-3 p				-
A238	Dendrocopos medius	Pic mar	70-100 p				-
A338	Lanius collurio	Pie-grièche écorcheur		3-6 p			-

Légende : P = présence ; p = couple ; i = individu ; EC : estimation de l'état de conservation ; A : conservation excellente ; B : conservation bonne ; C : conservation moyenne ; vis. : visiteur ; occ. : occasionnel ; "-" : donnée non disponible

Vu pour être annexé à l'arrêté du Gouvernement wallon du 14 avril 2016 de désignation du site Natura 2000 BE34025 – " Haute-Wimbe ".

Namur, le 14 avril 2016.

Le Ministre-Président,

P. MAGNETTE

Le Ministre de l'Agriculture, de la Nature, de la Ruralité, du Tourisme et des Infrastructures sportives, délégué à la Représentation à la Grande Région,

R. COLLIN